

Cayenne le, 11 juin 2015

CONFERENCE DE PRESSE

Thème : La Collectivité Territoriale de Guyane

Mesdames Messieurs les journalistes,

**Nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation pour la conférence de presse que nous organisons sur le thème de la Collectivité unique de Guyane.**

**Il nous paraît nécessaire de rappeler les conditions de l'émergence de cette structure institutionnelle. C'est une structure voulue par le Gouvernement de l'époque au motif de mettre fin aux chevauchements des compétences et aux dépenses inutiles. Vous noterez qu'il n'a pas été dressé les chevauchements de compétences, ni les dépenses**

**inutiles. Il nous paraît important également de préciser que le taux de participation au référendum qui crée cette collectivité était de 27,44% des électeurs inscrits. Par suite, on peut légitimement penser que la question du Gouvernement n'était pas une préoccupation existentielle de la population. Les électeurs se sont abstenus à plus de 70% soit 7 électeurs sur 10. "Moins de 10 000 électeurs font passer la Collectivité unique".**

**La question que l'on est en droit de se poser est de savoir si une structure politique à une incidence sur les individus pris dans leur singularité, sur les**

**groupes d'individus et plus généralement sur l'organisation sociale. Si on admet que c'est le cas, nous devons en mesurer les conséquences. Par ailleurs, il nous appartient de nous interroger sur l'inquiétude des citoyens. Enfin, l'origine de la question est gouvernementale. De ce point de vue il nous importe de savoir si le Gouvernement s'est donné les moyens de faciliter la mise en place de la nouvelle Collectivité et surtout les moyens de suivi des différentes étapes du processus.**

**La loi du 27 juillet 2011 a créé la nouvelle Collectivité. Une commission tripartite présidée par le Préfet représentant l'exécutif gouvernemental se réunit chaque trimestre avec les élus sur des travaux spécifiques. Il est stipulé que l'Etat accompagne cette réforme par la mise en œuvre d'une mission d'appui. Au regard de la loi, à compter du 27 juillet 2011 jusqu'au 31 mars 2015, il devrait y avoir**

# **15 trimestres de travail. Qu'en est-il exactement ?**

**Si on se fie aux différents Procès-verbaux disponibles (4) on s'aperçoit que la commission tripartite ne s'est réunie que quatre fois soit : 4/15 (26,67%). En ce qui concerne la commission Ad Hoc, quand bien même le nombre de réunions**

**n'était formalisé, elle ne s'est réunie toujours sur le même principe que trois fois ce qui donne un taux de réunion encore plus bas. Dans le cas où les Procès-verbaux ne seraient pas révélateurs des rencontres, cela serait encore beaucoup plus grave du fait de l'opacité qui caractériserait ces réunions.**

**Il nous apparaît que l'inquiétude des citoyens est justifiée et qu'elle s'intensifiera au fur et à mesure que l'on approche du scrutin. Le contexte général est nauséabond et la nouvelle Collectivité arrive dans un environnement à risque fort par le niveau de la**

**violence mais également par la baisse inquiétante de l'activité économique. Les éléments de la désocialisation sont de plus en plus apparents.**

**La structure institutionnelle impacte toute l'organisation sociale.**



**Nul ne peut ignorer le poids du secteur public dans l'activité économique et sociale. Quelle sera la nouvelle articulation entre la Collectivité et le secteur privé et particulièrement avec les agents économiques. Quelle**

**sera la capacité de la  
nouvelle collectivité à  
contribuer au  
développement  
équilibré du territoire.  
Pour le moment, la  
lisibilité de ses  
actions est plutôt  
diffuse et on  
comprend  
l'inquiétude des**

**citoyens car, la  
problématique n'est  
pas que celle des  
salariés des deux  
collectivités.**

**Nous n'avons pas  
entendu avec  
suffisamment de  
responsabilité les  
incidences**

**financières  
attachées à cette  
fusion de  
compétences. Nous  
n'avons aucune  
information réaliste  
des incidences  
financières sur  
l'évaluation du  
patrimoine des deux**

**collectivités, sur les  
nouvelles  
compétences liées à  
l'acte 3 de la  
décentralisation,  
Enfin, nous ne  
savons quasiment  
rien sur le niveau de  
garanties de  
chacune des**

# **collectivités.**

**On avait promis  
aux citoyens la  
stabilité avec le  
statu quo, on voit  
poindre une grave  
aventure avec  
cette collectivité**

**unique. Aucune  
lisibilité des  
actions publiques  
qui conditionnent  
notre avenir  
collectif. Nous  
n'avons pas  
entendu avec  
responsabilité les**

**Chambres  
consulaires qui  
seront forcément  
impactées par la  
nouvelle structure  
politique. Il en est  
de mêmes des  
organisations  
syndicales tant**



**patronales que  
salariales.**

**Nous craignons  
une accélération  
de la  
désocialisation  
de notre espace  
de vie.**

**Nous vous  
remercions.**

**Jean-Marie  
TAUBIRA**

# Secrétaire Général